

**Réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements n° 1
de Stratégies énergétiques (S.É.) et
L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**
(Gaz Métro-1, document 3, au dossier R-3811-2012, pièce B-0011)

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
ADRESSÉE À GAZ MÉTRO

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3811-1-1

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3811-2012, Pièce B-0002, Demande introductive, page 5
paragraphe 35 :

*Pour Gaz Métro et ses clients, le service d'entreposage offerts par Intragaz
offre des avantages indéniables.*

Demande(s) :

a) Veuillez élaborer sur la nature des avantages indéniables qu'offre le service
d'entreposage d'Intragaz.

Réponse :

Les avantages reliés aux sites d'entreposage d'Intragaz sont décrits dans la requête de
Gaz Métro (R-3811-2012), aux paragraphes 9 à 20.